

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 DECEMBRE 2021**

PRÉSENTS : Mesdames Cécile JOURDAIN, Annick MATTIA, Amandine PARSY, Madame Immacolata REVERTE, Françoise ROSTOUCHER et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs, Thierry BERNARD, Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Sébastien PELUD, Pierre RAMBAUD et Guy ROUYER

ABSENTS : Monsieur Allann D'ETTORRE donne pouvoir à Madame Immacolata REVERTE et Madame Aline LAZZARINI donne pouvoir à Madame Cécile JOURDAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MAITRE.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 07-10-2021.

Approuvé à l'unanimité (15 Voix)

2- Vote montant Taxe d'assainissement pour 2022

Le montant fixé à 1,20€ €/m³ par mètre cube pour l'année 2021

Une revalorisation est nécessaire afin de tenir compte d'une part du coût de fonctionnement de la station d'épuration et d'autre part des travaux à engager durant les années à venir suite au diagnostic du réseau d'assainissement demandé par la Police de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 Voix) décide de porter à **1,30€/m³** le montant de la taxe d'assainissement pour l'année 2022.

3- Renouvellement de contrat par prestation de service avec le groupement de la SACPA pour la gestion de la fourrière animal

La Société Protectrice des Animaux (SPA) de Lyon et du Sud Est était à l'origine en charge de l'accueil et de la garde des chiens en divagation sur le territoire de la commune. Elle n'avait plus été en mesure d'assurer ce service depuis le 1^{er} janvier 2018.

La compétence de la gestion de la fourrière animale reste communale. Néanmoins dans le cadre d'une coordination des besoins et d'une mutualisation des moyens, une solution privée avait été choisie par la commune de BETTANT, par délibération n° 2018-05 du 02 février 2018 : Adhérer à un contrat du Groupe SACPA –CHENIL SERVICE, entreprise spécialisée en la matière qui proposait aux communes de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain un contrat de prestations de services pour la mise en place d'un service complet de fourrière animale. Ce contrat arrivant à échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer sur son renouvellement.

Ce projet de renouvellement de contrat précise toutes les modalités d'intervention du Groupe SACPA et notamment le coût de 0,972 € HT par habitant et par an, soit un cout pour la collectivité de 893,46€ /an TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (15 Voix) autorise le renouvellement du contrat précité proposé par le Groupe SACPA avec effet au 1^{er} janvier 2022.

4- Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : autorisation de signature de la convention de financement

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux conséquences économiques et sociales provoquées par l'épidémie de Covid-19, Entre autres, Il était fondé sur deux volets principaux : l'équipement numérique des écoles et les services et ressources numériques.

Pour cela, l'Etat a choisi d'investir afin de soutenir la transformation numérique de l'ensemble des écoles (du CP au CM2) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base tel qu'il est défini dans le cahier des charges de l'appel à projet.

La commune de BETTANT a déposé un dossier le 12 mars 2021.

La demande portait sur les éléments prévisionnels suivants :

- Volet équipement – socle numérique de base : 8 100,00€ - Montant subvention : 4 900€
- Volet services et ressources numériques : 900,00 € - Montant subvention : 450,00€.

La commune a été informée que le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu pour 5 380,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 Voix), décide d'autoriser la signature de la convention.

5- CONSTITUTION DE PROVISIONS COMPTABLE – COMPTE 6817

A la demande du trésorier en date du 15 novembre 2021 et pour être en conformité avec la réglementation comptable, il convient de constituer des provisions sur le budget principal et les deux budgets annexes (Assainissement et Marronniers), pour les créances « douteuses », chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 Voix) autorise la création de cette ligne de compte.

6- ADMISSION EN NON-VALEURS DE PRODUITS IRRECOURABLES POUR LE BUDGET « ASSAINISSEMENT ».

La Trésorerie d'AMBERIEU EN BUGÉY 'a informé la Mairie, en date du 1^{er} décembre 2021, qu'il ne lui a pas été possible de recouvrer de 6 habitants une somme globale de 312,94 €.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 3 voix Contre (Sébastien PELUD, Thierry BERNARD, Amandine PARSY), décide d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables pour une somme globale de 312,94 €, à l'article 6541 du budget « Assainissement » 2021.

7- ECHANGE DE TERRAINS EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

Monsieur Yanne OBERDORFF a formulé, le 8 octobre 2021, une demande d'échange de terrains pour faciliter son projet de construction d'une maison individuelle.

Les terrains concernés sont situés au lieu-dit « Au Bochet » à BETTANT Cet échange concerne une partie des parcelles communales cadastrées AD 557 et AD 554, et une partie des parcelles privées cadastrées AD 699, AD 701 et AD 703.

Monsieur Yanne OBERDORFF précise les conditions de cet échange qui seraient les suivantes :

- Echange à surface égale ;
- Création d'une servitude de tréfond sur une bande d'1 mètre le long de la parcelle

AD 480 ;

- Création d'une servitude à l'emplacement du lampadaire d'éclairage public et de sa fondation sur la parcelle AD 557 ;
- La parcelle cadastrée AD 699 échangée sera décapée et empierrée avec une finition concassée.

Monsieur OBERDORFF propose à la commune de prendre financièrement à sa charge la totalité des frais de recours à un géomètre et à un notaire, ainsi que les travaux d'empierrement pour l'agrandissement du parking communal existant.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (15 Voix) l'échange de terrain

8- Questions diverses.

- 1) La cérémonie des Vœux est à ce jour confirmée en date du Samedi 8 janvier 2022,
- 2) La distribution du colis des aînés est prévue le samedi 18 décembre prochain à partir de 13H30,
- 3) La toiture du restaurant des MARRONNIERS est ponctuellement utilisée comme terrasse par les locataires, il sera rappelé aux locataires que le toit du restaurant n'est pas une terrasse.
- 4) La Mairie remercie les bénévoles pour le montage du nouvel abri, reste l'aménagement complet de l'abri à réaliser (mise en place d'une bibliothèque, pose de banc à définir ...), échange sur l'avenir de l'abri bus actuel.
- 5) Présentation schéma piste cyclable de la CCPA et du projet retenu pour la piste cyclable de l'itinéraire de AMBERIEU-EN-BUGEY à TORCIEU (Via BETTANT), les sommes paraissent considérables pour les 8,6Km d'aménagement et cela demande quelques explications complémentaires de la CCPA.
- 6) L'étude géotechnique pour le renforcement du chemin de la Rochette est reçue, les DEVIS travaux sont en cours.
- 7) Point sur les travaux du Foot : réception effectuée le 26/11/2021, reste quelques réserves à traiter.
- 8) Demande d'installation d'un Food-Truck (cuisine créole), une demande écrite devra être faite auprès de la commune.
- 9) RAPPEL : Les pastilles d'iode ne sont plus distribuées par la Mairie, un courrier a été envoyé aux personnes concernées pour aller chercher les pastilles dans une pharmacie. Les personnes peuvent récupérer les pastilles en pharmacie.
- 10) Remise en état des Gabions route de Torcieu, La Mairie se rendra à l'expertise qui aura lieu le 09/12/2021 afin de déterminer le montant du remboursement des travaux.

Fin du conseil à 22h15

